



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 67/16 de l'Assemblée générale et de la résolution 2096 (2013) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Faisant le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent du 5 mars 2013 (A/67/778-S/2013/133), il retrace également les faits nouveaux survenus sur les plans politique et de la sécurité et les événements régionaux et internationaux qui intéressent l'Afghanistan.

II. Faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

3. Pendant la période considérée, les parties prenantes afghanes ont intensifié leurs activités politiques en prévision de la transition politique et sécuritaire, qui connaîtra son aboutissement en 2014. Au niveau politique, l'accent est désormais mis sur les élections présidentielle et provinciales de 2014. La nomination du Président de la Commission électorale indépendante sera l'une des décisions les plus importantes à prendre pour mettre en place un cadre électoral crédible pour ce scrutin historique. Le mandat de l'actuel titulaire du poste venant à expiration le 17 avril, le Président Hamid Karzaï a convoqué une réunion de consultation avec les

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 juillet 2013).



représentants des partis politiques, des jihadistes et de la société civile ainsi que les chefs religieux le 9 avril pour examiner cette question et bien d'autres liées aux élections. Divers groupes, dont le Conseil de coopération des coalitions et des partis politiques afghans (qui compte 23 membres), ont boycotté la réunion, faisant valoir que toute décision concernant la composition de la Commission devrait être prise par les voies institutionnelles une fois que le texte définitif de la loi portant organisation et attributions de la Commission électorale indépendante et de la Commission indépendante du contentieux électoral aura été arrêté. À l'issue de la réunion, il a été annoncé qu'il serait sursis au choix du Président en attendant l'adoption de la loi portant organisation des organes électoraux et de la loi électorale.

4. L'Assemblée nationale a poursuivi le débat sur ces deux projets de loi fondamentaux. Le 13 avril, ayant résolu l'impasse concernant la loi portant organisation des organes électoraux en retirant une disposition controversée prévoyant que la Commission indépendante du contentieux électoral compterait deux membres issus de la communauté internationale, une commission mixte des deux chambres a envoyé le texte au Président pour signature. Le 29 avril, le projet de loi a été renvoyé à la Chambre basse (Wolesi Jirga). Le texte a fait l'objet de huit objections, notamment que les dispositions instituant une commission permanente du contentieux électoral et un système de nomination des membres de la Commission électorale indépendante en vertu duquel le Président choisirait les membres sur une liste établie par le pouvoir législatif et la société civile étaient anticonstitutionnelles. Le 22 mai, la loi électorale a été adoptée par la Wolesi Jirga, dont les membres ont approuvé le maintien du scrutin nominal à un tour et du quota de 10 sièges réservé à la population nomade Kuchi, qui sera maintenant réparti entre 10 provinces. Le projet de loi a été ensuite transmis à la Chambre haute (Meshrano Jirga).

5. Les partis et personnalités politiques ont continué d'étudier la possibilité de nouer des alliances et de convenir de plateformes. Des ténors du parti Jamiat-e Islami font preuve de plus en plus d'autonomie, certains ayant rejoint les deux principaux groupes d'opposition – la Coalition nationale de l'Afghanistan et le Front national de l'Afghanistan – dirigés l'un et l'autre par des personnalités de Jamiat, d'autres occupant des postes dans le Gouvernement. Junbish-e Milli a entrepris de redynamiser et d'élargir son assise politique en prélude à son congrès. Le 11 avril, un représentant du groupe d'opposition armé de Gulbuddin Hekmatyar, Hezb-e Islami, a déclaré qu'une délégation avait rencontré à Kaboul le parti politique enregistré Hezb-e Islami (Afghanistan) pour discuter d'une éventuelle participation aux élections de 2014. Malgré la diversité de ses membres, dont les deux principales coalitions de l'opposition, Junbish-e Milli, Hezb-e Islami (Afghanistan) et certaines personnalités du Gouvernement, le Conseil de coopération des coalitions et des partis politiques afghans est resté uni et a continué d'exiger la tenue d'élections crédibles dans le respect des échéances. Une nouvelle formation, le Conseil national de coopération de l'Afghanistan, dont la composition coïncide quasiment avec celle du Conseil de coopération, travaille plutôt à l'adoption d'une plateforme en prévision des élections.

6. Les préparatifs techniques des élections se sont poursuivis et, le 6 avril, la Commission électorale indépendante a publié un projet de plan opérationnel et un budget prévisionnel, qui établit à 129 millions de dollars le montant des dépenses opérationnelles nécessaires aux élections de 2014. Afin de permettre d'arrêter les

modalités de financement de cette opération qui sera presque entièrement financée par la communauté internationale, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a facilité la tenue d'une série de réunions entre la Commission, le Ministère des finances, les donateurs internationaux et les partenaires des Nations Unies, le but étant de voir financer les élections dans les limites de l'enveloppe budgétaire tout en respectant l'indépendance opérationnelle et politique de la Commission et en satisfaisant les exigences des donateurs. En outre, des discussions sont en cours avec les donateurs sur la révision de la deuxième phase du projet d'appui électoral ELECT II (« Renforcer les capacités juridiques et électorales pour l'avenir ») des Nations Unies en vue de réorienter les efforts du renforcement des capacités à l'assistance au prochain cycle électoral.

7. Le 24 mars, le Ministère de l'intérieur a lancé, dans la province de Kaboul, le projet de carte nationale d'identité électronique (« e-taskira »), censée notamment à servir de pièce d'identité électorale de base à moyen et à long terme. Selon les estimations du Gouvernement, le coût de la mise en service initiale s'élèverait à 120 millions de dollars pour une population estimée à 30 millions d'habitants. Le Ministère des finances a affecté environ 4 millions de dollars au lancement du projet au titre de l'exercice en cours et a demandé un concours financier international supplémentaire. La MANUA a facilité des discussions entre les ministères concernés, la Commission électorale indépendante et les donateurs potentiels sur les modalités de financement appropriés. Le 18 avril, le Ministère de l'intérieur a annoncé le report de la délivrance des cartes en attendant l'adoption de la loi portant état civil.

8. Le 26 mai, la Commission électorale indépendante a lancé l'opération complémentaire d'inscription des électeurs, après s'être ménagé un délai d'un mois pour renforcer la planification opérationnelle et la coordination avec le lancement de e-taskira. Cette opération consiste à délivrer des cartes d'électeurs aux personnes nouvellement admises à l'aptitude à la qualité d'électeur, aux personnes qui ont perdu ou endommagé leurs cartes ou à celles qui ont changé de lieu de résidence ou sont rentrées en Afghanistan. Initialement menée dans les 34 provinces, l'opération sera étendue aux districts et sera reconduite une dernière fois à la veille du scrutin si besoin est.

9. Le processus de paix n'a guère évolué dans les faits. L'ouverture d'un bureau à Doha pour les représentants autorisés des Taliban continue d'être retardée. Les 30 et 31 mars, le Président Karzaï s'est rendu au Qatar à l'invitation de l'Émir Hamad bin Khalifa Al-Thani, avec lequel il a évoqué la coopération bilatérale, y compris le projet de bureau et les investissements du Qatar en Afghanistan. Par ailleurs, le Haut Conseil pour la paix afghan a entrepris de sensibiliser la population en tenant notamment le 16 avril, de concert avec la MANUA, une réunion d'information avec les représentants des partis politiques et de la société civile.

10. En avril et mai, la Mission a organisé une deuxième série d'ateliers provinciaux sur la médiation et le règlement des conflits. Des dirigeants communautaires de Jalalabad, Kunduz, Gardez et de la région centrale ont œuvré à susciter un consensus autour de solutions non violentes, notamment les mécanismes traditionnels locaux de règlement des conflits. Parallèlement, la MANUA a continué d'appuyer la deuxième phase du Dialogue du peuple afghan pour la paix, initiative de la société civile. En mai, plus de 70 débats de groupes de réflexion de plus de 1 200 personnes ont eu lieu. Les participants – dirigeants communautaires et

religieux, représentants des femmes et des jeunes, anciens membres de groupes d'opposition armés et bénéficiaires de projets de développement – ont fait valoir que l'impunité, les violations des droits de l'homme et la corruption étaient les facteurs à l'origine de la violence au niveau local.

11. Le Programme afghan pour la paix et la réintégration a annoncé qu'au 22 mai, 6 840 ex-insurgés avaient adhéré au Programme et que 331 projets communautaires et 146 projets bénéficiant de subventions modestes avaient été achevés ou étaient en cours. Une évaluation à mi-parcours de ce programme quinquennal appuyé par l'ONU a été publiée en mars. Les problèmes recensés sont notamment la centralisation excessive et les questions de tutelle, en particulier dans les zones en proie à l'insécurité. Les recommandations formulées tendaient à consolider l'entreprise de réintégration et à prolonger la durée de l'assistance à la transition en faveur des anciens insurgés de trois à six mois.

12. Le 16 avril, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a approuvé l'inscription sur la liste d'une personne au motif qu'elle fabriquait des engins explosifs improvisés pour les Taliban et constituait une menace contre la paix, la stabilité et la sécurité en Afghanistan, preuve que le Comité s'intéresse davantage aux personnes qui, par leurs agissements, font des victimes ou qui financent l'insurrection.

13. Le 26 avril, un accord de coopération générale a été signé entre l'Afghanistan et l'Arabie saoudite pour resserrer les liens bilatéraux et, en particulier, élargir les possibilités d'investissement. Le 29 avril et le 2 mai, le Président Karzaï a signé des accords bilatéraux de partenariat à long terme avec la Finlande et le Danemark, respectivement. La Finlande privilégiera l'éducation et l'assistance à la formation et l'équipement des forces de sécurité afghanes, le Danemark donnant la priorité à la société civile et à la formation des forces de police.

B. Sécurité

14. Au 28 mai, le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan administré par l'ONU prenait en charge 140 881 membres de la Police nationale afghane, par rapport à un effectif total visé de 157 000 agents, dont 1 929 étaient des femmes. L'armée nationale afghane comptait environ 177 000 éléments au 1^{er} mai, l'objectif visé étant de 187 000; quant à la Force aérienne afghane, son effectif avait atteint 6 900 membres, l'objectif visé étant de 8 000 hommes. Le 11 avril, le Ministre de l'intérieur a signé un énoncé de mission décennale visant à transformer la police d'une force de sécurité auxiliaire en un service chargé du maintien de l'ordre. Il s'agissait ainsi de reconnaître la distinction entre la fonction de la police et celle de l'armée, ainsi que l'importance cruciale que revêt la sécurité des personnes pour la stabilité et le développement. La réduction naturelle des effectifs et la coordination entre les institutions de sécurité continuent de faire sérieusement problème. Au fur et à mesure de la transition sécuritaire, les forces afghanes assument de plus en plus la responsabilité des opérations et en paient le tribut en termes de victimes. Moins nombreux par rapport à la période précédente, les attentats commis par des éléments de la police ou de l'armée afghanes contre des membres du personnel militaire international ont cependant continué de faire des victimes. Des membres des forces afghanes ont attaqué leurs homologues ou facilité des attaques d'insurgés contre ceux-ci dans les provinces de Badghis le 21 mars, de

Ghazni le 19 avril et d'Uruzgan le 13 mai. Le programme de police locale afghane, initiative de défense locale distincte comptant un effectif de 21 600 éléments au 23 avril, a contribué à asseoir la stabilité et la confiance de la population dans un nombre croissant de zones, alors même qu'elle est particulièrement prise pour cible par les insurgés. Les lacunes que présente cette force en matière de contrôles de sécurité, de commandement et de direction ainsi que de supervision demeurent une source de préoccupation. Le 19 avril, 12 membres de la police locale afghane ont été tués par des insurgés dans la province de Ghazni.

15. Le 14 mai, le groupe connu sous le nom des « Amis de Kaboul de Chicago » s'est réuni à Berlin, en marge de la réunion du Groupe de contact international, pour faire le point de la mise en place d'un cadre de financement en vue du versement des contributions annoncées par la communauté internationale à l'appui des forces de sécurité afghanes. Compte tenu des exigences dictées par les donateurs, notamment celle d'établir une claire distinction entre activités de police et activités militaires, il a été proposé d'établir quatre canaux distincts de financement – le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan pour la police et trois autres pour l'armée alimentés par l'OTAN, les partenaires bilatéraux autres que l'OTAN et les États-Unis – et de créer un nouvel organe de contrôle et de coordination, coprésidé par l'Afghanistan et les donateurs, pour assurer la cohérence.

16. L'ONU a continué de surveiller les incidents pouvant entraver les activités, la mobilité et la sécurité des acteurs civils dans le pays, notamment ceux qui mettent à mal ses activités. Du 16 février au 15 mai, on a enregistré 4 267 incidents, bilan en augmentation de 10 % par rapport à la même période en 2012, plus de 70 % de ces incidents l'ayant été dans le sud, le sud-est et l'est du pays. Les incidents ont augmenté de 18 % d'une année à l'autre dans la région de l'est, où l'on a signalé un afflux d'insurgés dans les provinces de Nuristan et de Badakhshan, ce qui indique une réorientation stratégique du conflit. Pour l'essentiel, ces incidents consistent en affrontements armés et attentats perpétrés au moyen d'engins explosifs improvisés. Certains engins retrouvés dans les régions du sud, de l'est et du centre sont de plus en plus sophistiqués. L'emploi de matières de qualité industrielle peut donner lieu à des attentats plus meurtriers, et le fait qu'elles soient utilisées en quantité et de manière fréquente témoigne de l'existence de circuits d'approvisionnement transnationaux stables.

17. Les affrontements armés survenus en mars et avril dans le district de Wardoj (province de Badakhshan), qui est passé sous la responsabilité des forces de sécurité afghanes en septembre 2012, mettent en évidence les défis que doivent relever les forces de sécurité ainsi que la complexité et l'instabilité de l'état de sécurité. Située à proximité des itinéraires stratégiques empruntés par les trafiquants de drogue et les insurgés, la zone est devenue une plaque tournante de l'activité criminelle et insurrectionnelle. À la suite de l'embuscade au cours de laquelle 17 membres de l'armée nationale afghane ont trouvé la mort le 2 mars, le Conseil national de sécurité a ordonné aux forces afghanes de sécuriser la zone. Le 27 mars, après des problèmes de coordination et une forte résistance des éléments hostiles au Gouvernement, des conseillers de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) sont retournés dans la province de Badakhshan pour prêter appui aux forces afghanes. Si des éléments étrangers extrémistes liés à Al-Qaida ont pu avoir participé aux affrontements, les combattants venaient pour la plupart de la population tadjike locale, alors que les Taliban sont essentiellement des Pachtounes.

Il est difficile de dire si la violence s'explique par des rivalités locales et des alliances de circonstance ou par la radicalisation et l'adhésion à la cause des insurgés. Les accrochages sporadiques persistent.

18. Dans la province centrale de Wardak, les forces spéciales des États-Unis ont quitté les districts de Nirkh et de Chack le 30 mars et le 14 avril, respectivement, conformément à une décision prise par le Conseil national de sécurité afghan en février exigeant qu'elles se retirent plus tôt que prévu à la suite d'allégations d'exactions commises par les forces internationales et leurs associés afghans. Théâtre de plusieurs initiatives pilotes de sécurité locales depuis 2006, cette province connaît une prolifération de groupes armés officiels et officieux. Le 16 mars, plusieurs centaines de personnes ont marché sur l'Assemblée nationale à Kaboul pour réclamer un retrait rapide à la suite de manifestations organisées dans la capitale de la province. Plusieurs responsables de la sécurité afghans se sont toutefois inquiétés de l'impact éventuel de ce retrait sur la sécurité dans cette province stratégique limitrophe de Kaboul. À ce jour, la sécurité ne s'est pas sérieusement détériorée dans la province de Wardak.

19. Le 27 avril, les Taliban ont annoncé leur offensive du printemps, baptisée « Khalid ibn al-Walid », et ont fait état de leur intention de mener des attentats-suicides complexes et de commanditer des attentats par des membres des forces afghanes contre « les bases des envahisseurs étrangers, leurs centres diplomatiques et leurs bases aériennes militaires ». En réalité, les forces internationales n'ont constitué qu'environ 4 % des cibles visées entre mi-février et mi-mai. Au nombre des attentats graves, on citera l'explosion survenue le 9 mars près du Ministère de la défense à Kaboul, qui a tué neuf civils. Le 26 mars, des attentats-suicides contre le siège de la police à Jalalabad ont fait cinq morts parmi les policiers. Le 3 avril, un attentat complexe contre les institutions judiciaires de la province de Farah a fait des dizaines de victimes, essentiellement civiles. Le 29 mai, un attentat-suicide a été perpétré contre le bureau du Gouverneur dans la province de Panjshir – attaque rare dans le fief de l'ancienne Alliance du Nord. Hezb-e Islami (Gulbuddin) a revendiqué l'attentat à l'explosif perpétré le 16 mai à Kaboul, qui a causé la mort de neuf civils afghans, de deux membres de la FIAS et de quatre entrepreneurs privés. Le 11 juin, un attentat-suicide visant la Cour suprême, perpétré à un moment et à un endroit public où des fonctionnaires finissaient leur journée de travail, a fait au moins 17 morts et a blessé une quarantaine d'autres civils. Au titre des succès, les forces de sécurité afghanes ont découvert une importante cache d'armes à Kaboul le 13 mars et procédé à cinq arrestations.

20. L'ONU, ses partenaires d'exécution et les autres organisations humanitaires font face à diverses menaces. Le 15 avril, un hélicoptère des Nations Unies qui survolait la province de Ghazni a été atteint par un tir d'arme légère. Bien que l'incident n'ait pas fait de victimes, les mesures de sécurité aérienne ont été renforcées. Le 24 mai, les Taliban ont revendiqué une attaque complexe contre les locaux de l'Organisation internationale des migrations (OIM) dans le centre de Kaboul. Dans leur déclaration, les Taliban ont prétendu à tort que le complexe était utilisé par du personnel de renseignement militaire étranger. Trois civils ont été tués et 23 blessés; un policier a été tué et cinq autres blessés; et quatre membres du personnel des Nations Unies et quatre agents de sécurité ont été blessés. Les forces de sécurité afghanes ont fait preuve de compétence et de bravoure pour repousser l'attaque. Le 29 mai, les locaux du Comité international de la Croix-Rouge à Jalalabad ont essuyé un attentat-suicide, qui a tué un civil et en a blessé deux.

C. Coopération régionale

21. Les tensions se sont avivées entre l'Afghanistan et le Pakistan. Le 25 mars, le district de Dangam de la province afghane de Kunar aurait été touché par des tirs d'obus provenant du Pakistan. S'il n'a été fait état d'aucune victime, le Ministère afghan des affaires étrangères n'en a pas moins exprimé sa grave préoccupation à l'Ambassadeur du Pakistan en Afghanistan. Le Gouvernement pakistanais a réfuté les prétentions de l'Afghanistan selon lesquelles des obus d'artillerie ont été tirés par l'armée pakistanaise. Le 1^{er} avril, le Gouvernement afghan s'est de nouveau inquiété de ce que, à son avis, Islamabad construisait unilatéralement un poste de contrôle dans le district de Goshta, de la province de Nangarhar. Ce différend et bien d'autres ont été à l'origine d'accrochages armés qui ont fait des victimes, ont donné lieu à des manifestations populaires dans diverses régions d'Afghanistan. Le 15 avril, le Pakistan a déclaré que le différend au sujet de la construction d'un poste de contrôle au point de passage de Torkham avait été réglé entre hautes hiérarchies militaires des deux pays.

22. Le 24 avril, le Président Karzaï, le chef d'état-major de l'armée pakistanaise, le général Ashfaq Kayani, et le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, ont tenu à Bruxelles une réunion trilatérale consacrée aux tensions dans les relations entre les pays. Le 12 mai, à l'issue des élections organisées au Pakistan, le chef du parti majoritaire à l'Assemblée nationale, Mian Nawaz Sharif, a dit la nécessité pour son pays d'améliorer ses relations avec l'Afghanistan et a confirmé que le Pakistan était disposé à coopérer avec l'Afghanistan dans la lutte contre le terrorisme. Dans le message de félicitations qu'il lui a adressé, le Président Karzaï a émis l'espoir de voir les relations bilatérales entre les deux pays se renforcer encore et, en particulier, le Pakistan concourir sérieusement à la lutte contre le terrorisme.

23. Partout dans toute la région, les discussions s'intensifient au sujet des problèmes posés et des perspectives de stabilisation ouvertes par la transition en Afghanistan et aux avantages mutuels de la coopération. Le 20 mars, les Présidents de l'Afghanistan, du Turkménistan et du Tadjikistan ont signé à Achkhabad un mémorandum d'accord pour l'établissement de liaisons ferroviaires entre les trois pays. Le 29 mars, le Ministre afghan des affaires étrangères a participé à la onzième réunion ministérielle du Dialogue sur la coopération en Asie, tenue à Douchanbé. À cette occasion, il a entériné le concept du Dialogue pour le renforcement de la connectivité régionale en vue de promouvoir le commerce, l'investissement, le transit et les contacts entre populations. Lors d'une réunion trilatérale qui s'est tenue le 3 avril à Beijing, la Fédération de Russie, la Chine et le Pakistan ont décidé d'œuvrer de concert à sauvegarder la paix, la stabilité et la sécurité en Afghanistan et dans la région, à accompagner le processus de réconciliation mené par les Afghans et à renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme et la drogue dans le cadre du processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan. Ils ont également convenu que l'Organisation de Shanghai pour la coopération jouerait un plus grand rôle en appui à l'Afghanistan. Le Premier Ministre du Conseil d'État de la République populaire de Chine a effectué une visite d'État en Inde du 19 au 22 mai et au Pakistan les 22 et 23 mai. Dans les déclarations communes faites à ces occasions, ses interlocuteurs et lui ont notamment reconnu l'importance que revêtait l'Afghanistan pour la stabilité de la région et se sont dits favorables à un processus de réconciliation dirigé et contrôlé par les Afghans. S'étant rendu en Inde du 20 au 22 mai, le Président Karzaï

s'y est entretenu avec le Premier Ministre, des personnalités de l'opposition et des responsables des milieux d'affaires. Il a rendu hommage à l'Inde pour l'aide au développement qu'elle fournissait à son pays, en particulier dans le domaine de l'éducation. Mon Représentant spécial pour l'Afghanistan, Ján Kubiš, s'est rendu à Téhéran, où il s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères et d'autres responsables. Il a obtenu l'assurance que l'Iran continuerait d'apporter son concours à l'Afghanistan tout au long de la transition.

24. Les participants à la troisième Conférence ministérielle sur le Processus d'Istanbul, qui s'est tenue à Almaty le 26 avril, ont adopté les plans de mise en œuvre de six mesures de confiance concernant les six domaines prioritaires approuvés en juin 2012. Dans la Déclaration adoptée lors de la Conférence, les participants ont souligné le caractère politique du processus, mais ont aussi mis l'accent sur la nécessité de faire des progrès concrets dans les activités convenues et appelle les participants à assurer dans l'intervalle un financement à titre spécial.

III. Droits de l'homme

25. Du 1^{er} février au 30 avril, la MANUA a recensé 533 morts et 882 blessés parmi les civils, bilan en augmentation de 25 % par rapport à la même période en 2012. Le nombre de décès a augmenté de 44 % et celui des blessés de 16 %. Les éléments hostiles au Gouvernement étaient responsables de 73 % du nombre de civils tués ou blessés pendant cette période et les forces progouvernementales de 12 %. Le recours aux engins explosifs improvisés, aux attaques complexes et aux attentats-suicides par les insurgés a causé 51 % du nombre de victimes civiles. Les engagements au sol imputables à toutes les parties ont fait 83 morts et 54 blessés parmi les civils, bilan en augmentation de 35 % par rapport à 2012, et 21 % du nombre total des victimes civiles.

26. Du 1^{er} février au 30 avril, l'équipe spéciale de pays sur le suivi et la communication d'informations concernant les enfants en période de conflit armé, conduite par l'ONU, a constaté 129 cas, qui ont fait 99 morts et 196 blessés parmi les enfants, chiffres qui ont été vérifiés. Il s'agissait essentiellement de victimes d'engins explosifs improvisés, de restes explosifs de guerre, d'échanges de coups de feu et d'attentats-suicides. Au total, 25 incidents liés à des attaques visant des établissements d'enseignement et leur personnel, notamment des incendies d'écoles, des assassinats ciblés et des enlèvements, ont été signalés, dont neuf ont été vérifiés. Les groupes d'opposition armés auraient recruté 29 garçons pour mener des activités liées au conflit, notamment l'assemblage et la pose d'explosifs et la participation à des combats, et les forces de sécurité afghanes en auraient recruté trois pour des opérations de police. L'équipe spéciale de pays a également établi une réponse au rapport d'activité du Gouvernement sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs.

27. Les assassinats ciblés de civils considérés comme des partisans des autorités ont fait 158 morts parmi les civils entre le 1^{er} février et le 30 avril, bilan en augmentation de 88 % par rapport à 2012. Dans un cas, des éléments hostiles au Gouvernement ont décapité trois civils du district de Ghorak (province de Kandahar) le 18 mars, au motif qu'ils travaillaient pour le Gouvernement. Le 21 mars, un engin explosif improvisé télécommandé a tué un gouverneur de district et deux notables tribaux dans la province de Takhar, attentat revendiqué par les

Taliban. Le 5 avril, les Taliban ont également revendiqué l'attaque menée contre les institutions judiciaires de la province de Farah, qui a fait 33 morts et 105 blessés parmi les civils, et ont menacé de cibler encore les personnels des tribunaux. L'attaque a immédiatement mis à mal la prestation de services judiciaires dans une province où les juges et les procureurs étaient déjà largement absents au niveau des districts en raison de l'insécurité. Le 19 avril, des éléments hostiles au Gouvernement ont amputé d'une main et d'un pied des agents de sécurité privée employés par les forces militaires internationales à Hérat. Le 23 avril, pris dans une embuscade, un procureur de district au volant de sa voiture dans la province de Faryab a été tué avec cinq autres civils. Le 20 mai, le Président du Conseil provincial de Baghlan – ténor de Jamiat – a été tué avec 13 autres civils dans un attentat-suicide.

28. Les opérations menées par les forces progouvernementales se sont soldées par 76 morts et 91 blessés parmi les civils du 1^{er} février au 30 avril. Il s'agissait en majorité d'opérations aériennes, qui ont tué 34 civils et en ont blessé 35. Les engagements au sol des forces progouvernementales ont tué 12 civils et en ont blessé 36. Le 6 avril, dans la province de Kunar, 13 civils, dont 11 enfants, ont été tués et 6 autres blessés lors d'une frappe aérienne. Il ressort des données recueillies par la suite qu'ils ont sans doute été victimes des ondes d'explosion causées par l'emploi excessif de munitions à vecteur aérien. Les forces internationales ont mené des opérations aériennes contre des éléments hostiles au Gouvernement dans le même district le 13 février, tuant cinq enfants et quatre femmes.

29. Le 25 mars, les autorités afghanes ont pris le contrôle du centre de détention de Parwan (communément appelé prison de Bagram). On croit savoir que les détenus jugés « dangereux » sont soumis à une certaine forme de détention administrative et ne seront pas libérés par les autorités afghanes. Le 3 avril, le Ministre de l'intérieur a demandé à la MANUA d'être coprésident international d'un sous-groupe de travail sur les prisons chargé de donner des conseils et orientations sur la mise en œuvre de la nouvelle ambition décennale du Ministère. L'action portera initialement sur un plan de deux ans à l'intention de la Direction centrale des prisons.

30. La MANUA a entrepris auprès du Gouvernement et des donateurs de défendre la mise en œuvre du décret présidentiel n° 129, qui charge les principales institutions, en particulier la Direction nationale de la sécurité, le Bureau du Procureur général, la Cour suprême et les Ministères de la justice, de l'intérieur et de la santé publique, de poursuivre les auteurs présumés d'actes de torture, de libérer les personnes détenues arbitrairement et d'améliorer l'accès à des avocats et à des soins médicaux. Dans ce cadre, une délégation conjointe du Ministère de l'intérieur et de la Cour suprême a procédé à un examen approfondi de la situation des détenus. À l'issue de visites effectuées dans huit provinces, la délégation a ordonné la libération de plus de 300 prisonniers dont elle a déclaré qu'ils étaient détenus illégalement.

31. Le 18 mai, la Wolesi Jirga a ouvert le débat sur la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Promulguée par décret présidentiel en 2009, elle demeure une mesure historique pour assurer et renforcer la protection des femmes. Malgré le désaccord entre les militants des droits des femmes et le Président de la Commission des droits de l'homme de la Wolesi Jirga, de la femme et de la société civile de la Chambre, le Parlement a été saisi des projets

d'amendement tendant au renforcement de certaines dispositions. Examiné en plénière, le texte a suscité un débat houleux, au cours duquel les parlementaires conservateurs s'en sont pris aux principales dispositions du texte, notamment celles prévoyant l'ouverture de foyers d'accueil pour les femmes victimes de violences et un âge minimum pour le mariage. Le projet de loi a été renvoyé aux commissions techniques de la Chambre pour être examiné plus avant. Le Gouvernement a souscrit l'engagement solennel de donner pleinement application à la loi en vertu du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul, coordination du développement et état de droit

32. Le 10 avril, le Président Karzaï a approuvé 24 mesures concrètes fondées sur les principaux éléments du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, 17 devant être prises par le Gouvernement et 7 par la communauté internationale. Ces mesures concrètes devaient permettre de suivre la mise en œuvre des engagements pris avant la réunion que les hauts responsables tiendront le 3 juillet pour faire le bilan un an après l'adoption du Cadre de Tokyo. Pour le Gouvernement, les contributions les plus cruciales sont celles annoncées par la communauté internationale, qui se montent à plus de 16 milliards de dollars et dont le versement devrait s'étaler jusqu'à 2015, 50 % de l'assistance étant acheminée via le budget national et 80 % étant destinés aux programmes prioritaires nationaux. Les donateurs insistent sur la nécessité pour le Gouvernement de s'engager en faveur d'une architecture électorale solide, crédible et ouverte à tous; de la mise en œuvre de la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes; de l'application des mesures de lutte contre la corruption; l'établissement des budgets des provinces; et de la mise en place d'un cadre juridique solide propre à encourager l'investissement en faveur des industries extractives. Dans le cadre des préparatifs de la réunion, qui durera une journée, les thèmes de discussion devraient être les suivants : élections démocratiques et équitables; efficacité de l'aide; gouvernance, état de droit et droits de l'homme; intégrité des finances publiques et des pratiques des banques commerciales; recettes publiques, exécution du budget et gouvernance infranationale; et croissance et développement durables et sans exclusion. Les ministres des finances et des affaires étrangères coprésideront la réunion avec mon Représentant spécial pour l'Afghanistan. La MANUA fait office de secrétariat et de facilitateur pour une équipe spéciale qui rassemble les parties prenantes et le Ministère des finances dans le cadre des préparatifs de la réunion.

33. La mise en œuvre des 20 programmes nationaux prioritaires approuvés poursuit son petit bonhomme de chemin. Le Ministère des finances et les ministères d'exécution ont continué de définir des projets dans le cadre de ces programmes et d'entretenir les donateurs des modalités de financement des projets. Deux programmes nationaux prioritaires, l'un portant sur le droit et la justice pour tous et l'autre sur la transparence et la responsabilité, n'ont pas encore été approuvés. Le Gouvernement a fait état de quelques avancées concernant la ratification d'une loi nationale sur l'audit et la rationalisation par la municipalité de Kaboul des procédures de délivrance d'autorisations de construire, conditions que les partenaires internationaux ont mises à la fourniture du soutien final au programme en faveur de la transparence et de la responsabilité. Sept mille hauts fonctionnaires ont souscrit leurs déclarations de patrimoine, les donateurs continuant pour leur part

de préconiser l'adoption d'un processus crédible de vérification. Les Nations Unies ont prêté leur concours technique et ont facilité les discussions d'ordre technique entre le Gouvernement et les donateurs aux fins de l'élaboration de la version finale du programme sur le droit et la justice pour tous. Le 23 mai, un deuxième projet de texte a été soumis pour observations aux donateurs.

34. Le Ministère des finances s'emploie par ailleurs à mettre en œuvre avec les donateurs la politique de gestion de l'aide – qui offre un cadre de financement des programmes nationaux prioritaires et est l'un des engagements essentiels pris à Tokyo par la communauté internationale – et à définir les priorités communes à cet égard pour 2013. L'engagement pris de veiller à ce que chaque donateur conclue avec le Gouvernement un accord-cadre de développement a marqué une étape majeure, vu la complexité inhérente à la coordination de l'aide en Afghanistan, et va dans le sens de la pratique optimale mondiale.

35. Le 6 mars, le Tribunal spécial chargé de l'affaire de la Banque de Kaboul a reconnu 21 anciens agents de la banque coupables de divers chefs d'accusation liés à la fraude de 980 millions de dollars qui a ébranlé le système financier du pays en 2010 et nécessité un plan de sauvetage international. L'ancien président de la Banque de Kaboul et son ancien président-directeur général ont tous deux été condamnés à une peine d'emprisonnement de cinq ans, les 19 autres prévenus ayant été condamnés à des peines allant de deux à cinq ans d'emprisonnement. Le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption s'est dit déçu par la relative légèreté des peines prononcées. Le fait que les condamnations n'aient pas été prononcées du chef de blanchiment d'argent vient sérieusement entraver la récupération des fonds domiciliés à l'étranger. L'aide en matière d'audit judiciaire fournie actuellement pourrait déboucher sur de nouveaux chefs d'accusation. La mise en œuvre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo prescrit des progrès tangibles en matière de responsabilité et de transparence.

V. Aide au développement et aide humanitaire

36. Le 15 avril, les représentants de l'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan se sont réunis pendant une journée à Islamabad pour arrêter une vision commune de la situation dans la région après 2014. Les coordonnateurs résidents des deux pays ont présidé cette réunion, à laquelle a participé Margareta Wahlström, ma Représentante spéciale pour la réduction des risques de catastrophe. Les participants ont décidé de renforcer leur collaboration dans les domaines ci-après : gouvernance infranationale; programmation à distance et gestion des risques; réduction et gestion des risques de catastrophe; planification des interventions d'urgence; et questions transfrontières. Les activités relatives au bilan commun de pays visant à enrichir le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement après 2015 se sont poursuivies en Afghanistan. L'élaboration d'un cadre macro-national sera suivie d'une évaluation des principaux secteurs de développement choisis d'un commun accord et des défis connexes, définis comme étant la croissance économique solidaire; la gouvernance responsable; l'action humanitaire; la prestation de services; et la gestion de l'environnement.

37. Le 24 avril, un séisme dans les provinces orientales de Nangarhar et Kunar a fait 15 morts. En outre, 84 personnes ont été blessées et 3 000 habitations ont été détruites. Au 14 mai, les inondations du printemps, qui ont touché 19 provinces,

avaient fait 36 morts et quelque 40 000 personnes sinistrés. Les inondations ont été moins graves que ces dernières années en raison d'un hiver doux accompagné de moindres chutes de neige. Entre le 13 et le 17 avril, M^{me} Wahlström s'est rendue en Afghanistan où elle s'est entretenue avec des responsables du Gouvernement et des acteurs locaux. Elle a noté une amélioration des mesures prises pour faire face aux catastrophes mais a également constaté que les capacités nationales restaient généralement faibles et qu'il était nécessaire de coordonner et de rationaliser les activités entre les ministères d'exécution. L'objectif de financement pour le Plan d'action humanitaire commun de 2013 est fixé à 471 millions de dollars, mais 235 millions seulement (soit 50 %) avaient été versés au 31 mai.

38. Au cours des quatre premiers mois de 2013, 10 934 réfugiés sont volontairement rentrés en Afghanistan, nombre en baisse de 6 % par rapport à la même période en 2012. Le 31 mars, l'ONU et le Gouvernement afghan ont convenu de charger un comité, présidé par le deuxième Vice-Président, Mohammad Karim Khalili, de rassembler les principaux ministères et l'équipe de pays des Nations Unies pour dégager des solutions communes à la question des réfugiés et des déplacés et des approches intégrées, également dans le contexte du cadre conceptuel que j'ai élaboré pour mettre fin aux déplacements de population au lendemain de conflits.

39. À ce jour, 2013 a vu se multiplier les déplacements internes en conséquence des hostilités, souvent dans des zones isolées du pays, en particulier dans les districts du nord et du sud où l'éloignement et l'insécurité rendent difficile l'accès de l'aide humanitaire. Les attentats du 22 avril contre des postes de contrôle de la police dans trois districts de la province de Faryab ont été suivis de deux semaines d'affrontements qui ont entraîné le déplacement d'environ 2 000 familles. Le 20 mai, les attaques contre des postes de contrôle du Gouvernement et celles perpétrées par des groupes d'opposition armés et les combats qui ont suivi ont forcé 4 000 familles de la province de Helmand à se déplacer. Les acteurs humanitaires ont de plus en plus difficilement accès aux régions isolées en raison de l'insécurité, et ont appris que les populations ont du mal à se déplacer vers les zones sûres.

40. À la fin avril, deux cas de poliomyélite avaient été signalés dans la région de l'est, l'un dans la province de Nangarhar et l'autre dans la province de Kunar. Aucun cas depuis novembre dernier n'a été signalé dans le sud, une des régions où le virus sévit le plus gravement. Des campagnes nationales de vaccination ont été organisées du 10 au 12 mars et du 21 au 23 avril à l'intention des quelque 8,2 millions d'enfants de moins de 5 ans que compte le pays. Des campagnes supplémentaires se sont poursuivies dans 11 districts du sud où les résultats laissaient à désirer, et ce programme énergique devrait continuer au cours de la deuxième moitié de 2013. Un meilleur suivi et une meilleure analyse des causes de la situation, ainsi que des contacts plus étroits avec les communautés, ont permis d'améliorer l'accès aux populations. Le 13 mai, les Taliban ont dit dans une déclaration leur adhésion aux programmes de vaccination qui respectent les valeurs islamiques et culturelles locales.

41. Quinze kilomètres carrés de terrain ont été déminés au cours de la période considérée, au profit de 20 communautés et 30 000 personnes. Faute de financement, 3 000 démineurs ont toutefois perdu leur emploi depuis le début 2013 et l'Afghanistan risque de ne pas atteindre les premiers objectifs annuels énoncés dans la demande de prolongation de 10 ans qu'il a présentée au titre de la

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Les accidents liés aux mines et aux restes explosifs ont fait en moyenne 47 morts ou blessés par mois depuis janvier, contre 30 personnes par mois en moyenne en 2012. Ces chiffres incluent les accidents survenus dans les zones auparavant interdites à l'intérieur et aux alentours des bases et installations dont les forces militaires internationales se sont récemment retirées et auxquelles les populations locales peuvent désormais avoir accès.

42. Les 7 et 8 mai, les Ministères du travail, de l'économie et des affaires sociales ont coprésidé une conférence sur la création d'emplois durables à Kaboul. Financée par l'ONU et la Banque mondiale, la conférence a rassemblé plus de 300 représentants des principaux ministères, des organisations de travailleurs et d'employeurs, des universités et de la communauté des donateurs. Les participants ont recensé des priorités – améliorer la compétitivité et assurer une croissance génératrice d'emplois, promouvoir les compétences axées sur la demande et gérer et encourager la migration de la main-d'œuvre – et les étapes suivantes, y compris l'affinement de la politique nationale de l'emploi et l'élaboration d'une stratégie nationale relative à l'emploi.

43. Du 17 au 19 mai, la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, s'est rendue en Afghanistan où elle s'est entretenue avec le Président Karzaï et de hauts responsables du Gouvernement du rôle de l'éducation et de la culture en tant que piliers de l'édification de la nation. Aux côtés des parlementaires et des groupes de femmes, M^{me} Bokova a dit craindre de possibles reculs pour les femmes après 2014, et a insisté sur la nécessité d'obtenir des assurances qu'elles sont des membres à part entière de la société. Lors d'un entretien avec le Ministre de l'éducation, M^{me} Bokova a insisté sur l'importance de l'éducation des femmes et des filles, qui est un droit fondamental et un moyen essentiel de réduire la pauvreté, d'améliorer la santé, d'accroître les revenus et de favoriser la participation à la vie politique.

VI. Lutte contre les stupéfiants

44. Les résultats de la deuxième et dernière phase de l'évaluation de 2013 des risques liés à l'opium, menée par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et l'ONU et axée principalement sur le nord et le nord-est du pays, ont confirmé l'augmentation vraisemblable de la culture du pavot pour la troisième année consécutive. Il en ressort que le statut de zones exemptes de pavot dont jouissent les provinces de Balkh, Takhar et Faryab est menacé et que des mesures doivent être mises en œuvre rapidement. Si les tendances actuelles persistent, le nombre total de provinces exemptes de pavot en 2013 tombera à 14, contre 17 en 2012 et 20 en 2010. Il semble aussi que la culture du pavot s'intensifiera dans la province de Badakhshan, le plus vaste espace de culture dans le nord-est du pays. L'évaluation a de nouveau mis en évidence le lien étroit entre l'insécurité, le délaissement de l'agriculture et la culture du pavot. Les villages en proie à l'insécurité, qui n'ont pas reçu d'aide agricole en 2012, étaient beaucoup plus susceptibles de cultiver du pavot en 2013 que les collectivités où règne la sécurité qui ont reçu un appui ou ont été touchées par les campagnes de sensibilisation à la lutte contre la culture du pavot.

45. Le Ministre de l'intérieur a fait de la lutte contre les stupéfiants une priorité de son plan prospectif pour les 10 années à venir, soulignant la nécessité de confier cette mission à une instance autonome au sein du Ministère. Reste à régler les questions en suspens concernant le commandement et le dispositif de contrôle de la brigade des stupéfiants dans les provinces. Au 27 mai, les activités d'élimination de la culture du pavot menées par les gouverneurs avaient été menées à bien dans les provinces de Helmand, Kandahar, Nimroz, Nangarhar, Laghman, Uruzgan, Herat, Kunar, Daikundi, Zabul, Kapisa, Balkh, Badghis et Farah; elles étaient en cours dans les provinces de Kunar, Badakhshan, Faryab et Ghor. À ce jour, on estime à 5 282 hectares la superficie des champs de pavot détruits. Ces initiatives ont coûté la vie à 131 personnes : 27 policiers, 4 agents locaux de la police afghane, 9 soldats afghans, 1 chauffeur et 90 autres. Le nombre de blessés s'élève à 87. Par comparaison, l'année dernière à la même époque, 10 413 hectares de champs de pavot avaient été détruits grâce aux initiatives lancées par les gouverneurs, 100 personnes ayant trouvé la mort et 122 autres ayant été blessées.

46. Les 23 et 24 avril, l'ONU a organisé à Douchanbé un séminaire sur les problèmes de portée régionale liés à la lutte contre les drogues illicites en Asie centrale dans le contexte de la transition afghane. Au nombre des participants étaient des représentants des cinq pays d'Asie centrale, de l'Afghanistan, de la République islamique d'Iran et du Pakistan, ainsi que d'organisations régionales et sous-régionales. Les participants ont évalué la dynamique régionale en matière de sécurité, les tendances de la production et du trafic de drogues illicites, l'incidence sur l'État de la criminalité organisée en relation avec le trafic de drogues, et le rôle des organisations internationales et régionales. Les 9 et 10 avril, la cellule de renseignement financier régionale a tenu, sa sixième réunion à Almaty, dans le cadre de l'initiative des pays de la plateforme Sud relative aux avoirs d'origine criminelle en coopération avec le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, et dans le cadre du Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins dirigé par l'Organisation des Nations Unies. Sept pays et donateurs ont examiné les questions du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de l'échange d'informations sur les transactions financières suspectes. L'ONU a été invitée à élaborer une feuille de route destinée à promouvoir une action plus efficace en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, dont le texte définitif devrait être prêt à la fin 2013 à l'issue de consultations avec les gouvernements qui participent au Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. Les 7 et 8 mai, le groupe de travail chargé du renseignement sur les précurseurs chimiques s'est réuni à Douchanbé pour échanger des informations sur les dernières saisies en date de substances sous contrôle.

VII. Appui à la Mission

47. La Mission étudie actuellement le projet de budget pour l'exercice biennal 2014/15. Il est à espérer qu'après une réduction de 18,7 % de son financement en 2013, la MANUA pourra éviter en 2014 de nouveau une mutation organisationnelle d'envergure dans le contexte délicat de la transition. Des économies et des gains d'efficacité seront réalisés et l'on a entrepris de réévaluer et de hiérarchiser les activités de la Mission, notamment en revoyant ses effectifs. Du fait de la baisse des taux de vacance moins élevés, de l'augmentation des dépenses de personnel et des difficultés de dépenses de fonctionnement, même une croissance zéro du budget se

traduirait par une diminution de valeur réelle. Le retrait de la circulation du jet régulièrement utilisé dans la région par la MANUA pour effectuer la liaison entre Kaboul et Dubaï permettra d'économiser chaque année 6,2 millions de dollars. La MANUA est en train de mettre en place avec des transporteurs régionaux des arrangements relatifs aux forces et moyens en attente pour assurer l'appui d'urgence.

48. Ayant fermé neuf bureaux locaux, la MANUA a entrepris d'élaborer des modèles plus souples et rationnels aux fins de l'exécution de son mandat, afin d'élargir ses activités et de les sous-traiter en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, au fur et à mesure de l'évolution des impératifs des programmes et des possibilités à cet égard. En étoffant et en entretenant ses réseaux et ses relations à l'échelle du pays, la Mission a privilégié les missions conjointes menées dans des régions où elle n'a pas de présence permanente sur le terrain. Les représentants de la MANUA et de l'équipe de pays ont effectué ensemble des tournées d'une journée à Paktika, Ghazni, Helmand, Zabul, Nimroz, Ghor et Badghis.

49. Le 29 avril, à l'occasion de la réorganisation et pour les besoins de l'ensemble du système des Nations Unies, la MANUA a transféré 15 véhicules blindés à Bamako, où ils seront utilisés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; 15 autres véhicules destinés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ont été transférés à Beyrouth le 21 mai.

50. Les activités du Bureau d'appui commun de Koweït ont continué de progresser comme prévu s'agissant d'intégrer l'appui fourni à la MANUA et à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et d'affermir les pratiques actuelles. Les produits clefs incluent l'élaboration d'accords de prestation de services et la définition des principaux indicateurs de résultat pour les procédures relatives aux ressources humanitaires et aux transactions financières et l'appui aux initiatives mondiales lancées par l'ONU, dont la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (14), d'Umoja et d'Inspira.

VIII. Observations

51. Un an après la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, il est important de faire le bilan de la marche vers une transition politique et économique stable et viable. Je compte que, lors de leur prochaine réunion à Kaboul, en juillet, les hauts responsables évalueront en toute franchise l'état des engagements mutuels entre le Gouvernement et la communauté internationale. L'appui que la communauté internationale s'est engagée à apporter à l'Afghanistan au cours de la décennie à venir est d'une ampleur extraordinaire. Il doit être fourni de manière prévisible de façon à consolider l'appropriation nationale, le Gouvernement devant à son tour s'employer à répondre aux besoins et aux aspirations du peuple afghan. La transparence et des résultats tangibles sont essentiels à un partenariat fort et à l'appui constant de la communauté internationale.

52. La légitimité de la succession à la tête de l'État conditionne la transition politique. Parvenir à un accord sur les règles du jeu contribuera grandement à asseoir la crédibilité du processus électoral et à l'acceptation de son issue. Les retards accusés dans l'adoption des lois électorales ont conduit les parties prenantes afghanes à douter de l'intention de l'État de respecter les échéances électorales

selon un processus juste qui ne favorise aucun candidat. La législation doit fondamentalement reconnaître aux Afghans le droit de décider, mais il est urgent de s'entendre sur un mécanisme consultatif de nomination des membres des organes électoraux – qui permettrait de nommer un président de la Commission électorale indépendante recueillant l'assentiment de tous – et un mécanisme de contentieux impartial. Toutes les parties devront faire preuve de bonne volonté et d'esprit de compromis. Le consensus législatif aidera à entretenir l'élan politique et à guider les préparatifs techniques.

53. Je tire encouragement du fait que la Commission électorale indépendante a convenu d'un calendrier, des dispositifs opérationnels et des bureaux de vote qu'il est proposé d'ouvrir, et ce un an avant la date des élections – acquis sans précédent en Afghanistan. J'exhorte les institutions afghanes de sécurité à imprimer à leurs efforts un élan semblable pour veiller à ce que le processus électoral se déroule en toute sécurité, les Afghans y participant massivement et sans exclusive. Il est également urgent de convenir de modalités de financement appropriées. La MANUA s'est activement employée à faciliter les discussions parmi les membres de la communauté internationale et entre les donateurs et les autorités afghanes en vue de parvenir à des accords qui consacrent non seulement les exigences de souveraineté et de viabilité, mais aussi celle de responsabilité des donateurs. Elle a également œuvré, conformément à son mandat, en faveur d'un dialogue ouvert à toutes les parties prenantes politiques. Tout en revêtant une grande importance pour le pays, le projet « e-taskira » est une entreprise de moyen à long terme dont l'incidence sera limitée durant le cycle électoral 2014/15. Garantir le financement nécessaire peut contribuer à assurer au projet la plus grande utilité possible d'ici les élections, la viabilité devant cependant l'emporter sur la rapidité.

54. Le pluralisme et la vigueur du débat public sont tout aussi nécessaires à un jeu électoral équilibré. Je note avec satisfaction la participation dynamique des médias et de la société civile jusqu'à présent. Les particuliers et les partis politiques devraient présenter sans tarder des programmes et des projets précis afin de permettre aux électeurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur l'avenir du pays.

55. L'autre grand axe d'action politique pour la stabilité et le développement est le processus de paix. La MANUA a multiplié ses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités afin d'aider à concrétiser une ambition afghane unie et cohérente de l'avenir et du dialogue national. À cette fin, les activités de la Mission en matière de coopération régionale et sa présence nationale, notamment grâce à un unique réseau de bureaux sur le terrain, sont essentielles. Le report constant de l'ouverture d'un bureau à Doha des représentants des Taliban qui sont autorisés à s'entretenir avec le Haut Conseil pour la paix risque d'alimenter les doutes quant à cette démarche plus formelle. Je redis la nécessité d'un processus cohérent conduit par l'Afghanistan. La MANUA se tient prête à fournir une assistance, y compris en facilitant des pourparlers avec les acteurs de la diplomatie informelle sous l'égide des Nations Unies.

56. La récente montée des tensions entre l'Afghanistan et le Pakistan est préoccupante. Je me réjouis des échanges constructifs qu'ont eus les dirigeants des deux pays au lendemain des élections au Pakistan, mais j'exhorte l'un et l'autre gouvernement à privilégier le renforcement de la confiance afin d'empêcher tout bras-de-fer et d'échauffer les esprits. La coopération régionale est cruciale pour la

stabilité et le développement économique. La déclaration adoptée à Almaty a imprimé un nouvel élan au Processus d'Istanbul. J'encourage les pays de la région du « cœur de l'Asie », les pays qui les soutiennent et les organisations internationales et régionales à continuer d'aller de l'avant pour définir un cadre propice au dialogue politique, aux initiatives concrètes et au renforcement de la confiance dont les acteurs régionaux aient véritablement la maîtrise, et de s'employer à en tirer pleinement parti et à en assurer la viabilité financière.

57. L'incertitude entame la confiance des entreprises. Il est indispensable de mettre fortement l'accent sur la mobilisation durable des ressources et l'institution de cadres réglementaires encourageant l'essor du secteur privé. La corruption et l'économie illicite – notamment celle liée à l'extension de la culture du pavot pour la troisième année consécutive – sont chroniques et nuisent à la croissance partagée et finissent par décourager les donateurs. Les peines relativement légères prononcées à l'encontre de 21 personnes impliquées dans la faillite de la Banque de Kaboul ne doivent pas être le signe que ce scandale marque la fin de l'obligation de responsabilité. Une campagne vigoureuse et continue, de recouvrement d'avoirs et d'assainissement de la réglementation financière, est essentielle. Il faudra que preuve soit faite de l'attachement à des principes institutionnels et financiers solides pour garantir une assistance internationale soutenue.

58. Un autre engagement clef pris par le Gouvernement à Tokyo concerne le maintien et la consolidation des acquis obtenus par les femmes en Afghanistan au cours de la décennie écoulée. L'autonomisation des femmes et leur participation à la vie publique non seulement relèvent des droits de l'homme mais encore sont essentielles à la réalisation du plein potentiel économique et social de l'Afghanistan. Le vif débat lancé en Afghanistan a montré la fragilité de ces acquis. Aucun effort ne doit être épargné pour préserver les avancées découlant de la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes, conformément aux engagements internationaux souscrits par l'Afghanistan.

59. Le conflit armé a fait payer un lourd tribut aux civils, et c'est avec une profonde inquiétude que je constate que le nombre de victimes civiles a augmenté de 25 % ce trimestre, après avoir baissé en 2012 [comme il ressort du rapport du 5 mars 2013 (A/67/778-S/2013/133)]. Des éléments opposés au Gouvernement, dont la terreur est la tactique de base, continuent de prendre pour cibles des fonctionnaires civils afghans et des édifices publics en ayant systématiquement recours aux attentats-suicides et aux engins explosifs improvisés. La déclaration des Taliban selon laquelle les magistrats et les procureurs sont des cibles légitimes va à l'encontre des distinctions que le droit international établit entre civils et combattants. Les attaques perpétrées récemment contre des organisations humanitaires sont elles aussi un motif de préoccupation. La radicalisation du conflit, avec pour enjeu les civils, ne fera qu'exacerber encore les antagonismes et le cycle de la violence. J'exhorte toutes les parties à respecter le droit international humanitaire.

60. À mesure que s'opère le transfert des fonctions de sécurité, la nature du conflit continue d'évoluer. En outre, les groupes opposés au Gouvernement, ceux qui exercent une influence au niveau local et les réseaux criminels luttent pour le pouvoir et la maîtrise des ressources, notamment le secteur de la drogue, sur fond d'alliances de circonstance et de différends locaux. On aurait sans doute tort de juger de la violence sur la seule base des chiffres. La véritable question est de savoir

si les gens se sentent confiants dans la vie quotidienne et face à l'avenir. À mesure que des forces afghanes de plus en plus compétentes assumeront les principales responsabilités en matière de sécurité dans tout le pays, il sera crucial qu'elles fassent la preuve de leur capacité de protéger la population pour asseoir la confiance. Il subsiste des problèmes de sécurité et des difficultés internes et externes. La mise en place des institutions afghanes de sécurité se poursuivant en l'absence de certains éléments essentiels, les risques, les retards et les revers seront inévitables. Un appui international à long terme reste indispensable pour asseoir non seulement la sécurité politique et économique, mais aussi la confiance des populations dans les forces de sécurité afghanes, et pour dissuader des communautés de chercher à assurer leur sécurité par d'autres moyens.

61. Le renforcement de la responsabilité des institutions de sécurité et de la tutelle sur celles-ci est un élément essentiel de la souveraineté. La récente libération de détenus dont il s'est avéré qu'ils étaient illégalement emprisonnés est encourageante. Il faut que se poursuivent des efforts vigoureux et constants pour empêcher que les détenus soient soumis à la torture et aux mauvais traitements et amener les responsables à répondre de leurs actes.

62. Je salue les efforts déployés par toutes les parties pour permettre aux campagnes de vaccination de se dérouler dans la sécurité. Je relève néanmoins que, étant donné la complexité du contexte humanitaire, les organismes humanitaires s'attendent à voir se multiplier les hostilités dans les zones isolées, provoquant des déplacements et entravant l'accès des agents humanitaires aux populations. Je mesure l'urgence qu'il y a à prendre des mesures pour permettre aux déplacés de chercher protection et d'avoir accès à l'aide humanitaire. Pour les plus d'un million de personnes que le conflit a contraintes au déplacement et qui, selon toute vraisemblance, resteront tributaires de cette aide, comme pour les réfugiés et les migrants regagnant leur foyer, la dépendance vis-à-vis de la seule assistance humanitaire n'est pas une solution viable. Les autorités afghanes et les donateurs doivent également s'intéresser de plus en plus à donner à l'Afghanistan les moyens institutionnels de se préparer aux catastrophes et d'y faire face, les rôles et responsabilités étant clairement définis.

63. Des discussions sont en cours au sein de l'ONU et avec les principales parties prenantes afghanes et internationales sur la manière de se préparer à faire face aux difficultés et aux perspectives de la transition, ainsi que sur l'avenir. Sur la voie de la normalisation, l'ONU est déterminée à aider l'Afghanistan à asseoir sa souveraineté, son cadre politique, sa capacité institutionnelle de prestation de services et son autosuffisance économique. Les organismes mettront leur expertise en matière d'élaboration des politiques et de renforcement des capacités davantage au service des institutions et organisations nationales et locales pour leur permettre de mettre en place et de pérenniser des systèmes efficaces de prestation de services. Je redis que les priorités de la Mission sont l'offre de bons offices et l'ouverture politique à l'appui du processus politique, de la réconciliation et du processus régional sous direction afghane, et la promotion du respect des droits de l'homme et de la cohérence des activités de développement. Une forme de solidarité différente, qui vienne asseoir la souveraineté et l'appropriation nationale, s'imposera au-delà de 2014, encore que j'estime que ces priorités essentielles resteront valables tout au long de la période de transition et au-delà. Une mission politique spéciale a une vocation essentielle d'appui au Gouvernement de l'Afghanistan et au peuple afghan, en ce qu'elle vient favoriser un rapprochement constructif avec la communauté

internationale en garantissant que les engagements sont tenus et aboutissent à des résultats tangibles.

64. Les bases des institutions afghanes sont pour l'essentiel posées mais restent menacées par des problèmes de sécurité, humanitaires et de moyens fonciers et complexes. L'incertitude de la période de transition et l'ampleur de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur obéissent à une dynamique propre. En cette période mouvementée, il est crucial que tous les efforts continuent de tendre à l'édification d'un pays fort, de plus en plus autosuffisant et souverain, doté d'institutions capables de pourvoir à la sécurité et aux besoins des populations.

65. Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan recrutés sur les plans national et international ainsi qu'à mon Représentant spécial, Ján Kubiš, pour le dévouement dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions souvent difficiles, au service de l'exécution de nos engagements vis-à-vis du peuple afghan.
